

**Ministère
de l'Enseignement de Base
et de l'Alphabétisation
Direction des Etudes et de la Planification**



**BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice**

MANUEL PRATIQUE D'ELABORATION DE LA CARTE EDUCATIVE PROVINCIALE

Comment construire la Carte Educative de votre Province ?

**Avec le soutien du Projet d'Appui à l'Education Nationale (PAEN)
Coopération française**

AVANT PROPOS

Conscient que le développement d'un système éducatif, cohérent, moderne et en adéquation avec la réalité du terrain, est une exigence pour préparer l'avenir de nos enfants et celui de notre pays, la Direction des Etudes et de la Planification du MEBA vous propose de vous associer à l'élaboration de la carte éducative, un outil moderne de pilotage et de planification de l'éducation.

A l'heure où l'ensemble des décideurs politiques nationaux et internationaux ont pris conscience que l'éducation est la source principale du développement, nous avons besoin de votre contribution. La carte éducative, c'est l'instrument qui nous aide à décider de la pertinence et de la cohérence du système éducatif. Mais, c'est avant tout votre outil. C'est aussi le fruit de votre travail car vous êtes les principaux acteurs et les témoins privilégiés sans lesquels il sera impossible de progresser tous ensemble et d'améliorer l'éducation de nos enfants.

Pour ce faire, l'équipe de la DEP a préparé un guide méthodologique de la carte éducative pour vous aider dans toutes vos démarches. C'est un document simple qui, pas à pas, sera votre compagnon pour élaborer votre carte.

Avec la carte éducative, vous avez une occasion unique de vous exprimer en apportant votre contribution à l'édification de notre système éducatif.

Nous avons besoin de vous. Nos enfants aussi.

Directeur de la DEP du MEBA

P. Robert-Mathieu OUEDRAOGO

Le contexte de la Carte éducative

En 1996, le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) s'est fixé pour objectifs d'atteindre un taux de scolarisation de 70% et un taux d'alphabétisation de 40% pour 2010. Le forum de Dakar en avril 2000 a confirmé cette vision en développant le programme de l'Éducation Pour Tous (EPT) en réclamant 100% de scolarisation en 2015.

Depuis 1999, Le Burkina Faso met en place sa carte éducative, un outil de gestion devenu indispensable dans le cadre des objectifs fixés par le Gouvernement.

Qu'est ce qu'une carte Educative ?

Selon l'Institut International de la Planification de l'Éducation (IIPE), la carte éducative se définit comme **un ensemble de techniques et de procédures utilisées pour planifier les besoins futurs d'éducation au niveau local que ce soit dans le contexte formel ou celui du non-formel.**

Elle est une vision prospective et dynamique du système éducatif à travers ses différents éléments : les infrastructures (local d'accueil, équipement...), le matériel pédagogique et les enseignants.

De ce fait , la carte éducative est **votre outil de micro planification et de gestion car elle permet d'anticiper les besoins tant au niveau local que régional. Elle fait des provinces des acteurs essentiels pour atteindre les objectifs du PDDEB.**

Quels sont les objectifs de la Carte Educative ?

Les objectifs sont d'améliorer dans votre Province la qualité de l'éducation et de promouvoir de meilleures conditions d'enseignement dans les écoles tout en offrant une meilleure gestion rationnelle des ressources limitées. A cette fin, la carte doit vous permettre de faire des propositions de création d'écoles si le besoin s'en fait sentir (**voir les normes à la fin du guide, Annexe 1**) ou d'adapter des solutions spécifiques au département auquel vous êtes rattaché (classes multigrades, admission bi-annuelle par exemple)

La Carte éducative englobe deux volets : un volet géographique et un volet statistique. Les provinces prennent en charge ces deux volets en fournissant des informations sur les départements en terme de population, d'infrastructure, d'effectifs scolaires et de calculs d'indicateurs statistiques.

La méthodologie.

Le présent document se veut un guide pratique méthodologique pour construire votre carte éducative provinciale. L'objectif du guide est de vous aider tout au long de la création de la carte éducative tout en créant un outil simple qui vous permettra de réactualiser les données facilement et rapidement chaque année.

Nous avons testé notre guide sur la Province du Boulkiemdé car, il s'agit d'une Province représentative du Burkina avec l'existence d'une zone rurale et urbaine, la présence d'établissements publics et privés, une grande diversité linguistique et une forte disparité de la densité des populations.

Le document se veut didactique dans la mesure où celles et ceux qui n'auraient pas bénéficié d'une solide formation en carte éducative et en statistique, peuvent créer leur propre carte très facilement en suivant pas à pas les explications fournies dans le guide.

Le guide est un processus qui s'élabore en 3 grandes étapes :

- ❖ Le diagnostic scolaire du formel et du non formel au cours duquel vous donnerez une photographie instantanée de la situation dans votre province département par département au niveau des effectifs, des infrastructures, des groupes pédagogiques, mais aussi en terme d'accessibilité des enfants à l'école, d'égalité des chances devant l'école, d'efficacité du système et d'amélioration de la qualité du système. Au cours de cette étape, vous devrez faire des calculs simples dont les termes sont expliqués dans le guide. L'analyse devra être temporelle, spatiale et toujours de référer aux normes en vigueur.
- ❖ La régionalisation des objectifs du plan et la détermination des besoins que vous aurez à exprimer à la suite de votre diagnostic.
- ❖ Les propositions pour la prochaine rentrée des classes, que vous exprimerez selon les besoins que vous aurez identifiés sur le plan matériel, dans les domaines de la construction, de la réhabilitation et sur le plan des ressources humaines, dans le recrutement de nouveaux maîtres par exemple. Dans chaque cas, il est indispensable de réunir des éléments techniques d'analyse et d'appréciation et de **procéder à une étude de terrain** portant sur la situation géographique, les données démographiques de l'aire de recrutement et le contexte socio-économique et culturel.

Vous devrez suivre pas à pas les instructions du guide sans jamais vous en écarter. Vous devrez remplir le fichier numérique en vous aidant du guide sans jamais modifier le contenu déjà enregistré sur le CD-Rom.

Vous êtes au cœur du système. Le travail doit être fait attentivement car de votre travail, et donc de votre carte éducative, **dépendent le processus de décision et d'amélioration du système éducatif, provincial et national, et la réalisation des objectifs du PDDEB.**

Une fois que vous aurez construit votre carte, la DREBA se chargera de faire une synthèse régionale et la DEP se chargera d'en faire une synthèse nationale qu'elle vous rendra en même temps.

PREMIERE PARTIE : LE DIAGNOSTIC

I- Le diagnostic du système.

La carte éducative vise à permettre la définition d'une stratégie globale pour le développement du secteur éducatif. La réalisation du diagnostic doit prendre en compte deux questions principales.

- Dans quelle mesure le système répond-t-il à ses objectifs ?
- Le système est-il efficient dans la poursuite de ses objectifs ?

Pour aborder ces questions, le Diagnostic du Système Educatif (DSE) étudie et évalue généralement le système éducatif à travers les aspects suivants : l'accès à l'école, l'efficacité interne, la qualité, l'efficacité externe, le coût et le financement ainsi que de la gestion

Un diagnostic approfondi du secteur éducatif utilise un ensemble de méthodes et d'instruments de recherche : démographie, économie, sociologie, géographie humaine ainsi que des techniques d'enquêtes et de statistiques. A cette fin, il doit être très approfondi et développer un ensemble d'analyse :

- La couverture du système éducatif ; inégalité dans l'accès à l'éducation entre unités territoriales et divers groupes d'élèves ;
- L'efficacité de l'enseignement, à savoir l'ampleur des redoublements et des abandons ;
- La disparité dans la qualité du service éducatif (enseignants, équipements, locaux)

Pour mieux cerner ces aspects, les questions suivantes devront être posées en amont :

- Le service éducatif satisfait-t- il à la demande d'éducation des populations ?
- Est-il équitable ?
- Est-il d'une qualité suffisante ?
- Est-il économique ? Les ressources disponibles sont-elles utilisées comme elles devraient l'être ?

Le diagnostic requiert la constitution d'une banque de données très importantes au niveau régional ou local. Ces données doivent concerner les statistiques démographiques, scolaires, des informations sur le relief si nécessaire, les moyens de transport, les activités économiques. Parfois, il sera nécessaire de conduire des enquêtes spécifiques.

Les tableaux qui sont proposés dans les pages qui vont suivre et l'analyse des données nous éclaireront sur la situation de l'éducation de la province par rapport à chaque domaine et chaque indicateur. Pour chacun de ces éléments, on cherchera à **trouver les causes et les explications des phénomènes constatés.**

1.1). Couverture du système.

Cette partie est consacrée à une description de la situation scolaire, en terme d'effectifs, qui nous amèneront à calculer différents indices et taux, en terme d'infrastructure sur le nombre de salles de classe et de groupes pédagogiques, et enfin en terme d'accessibilité des enfants à l'école.

Tableau 1. Evolution des effectifs scolaires de la province par départements

Ce tableau présente l'évolution des effectifs de la province par sexe et par département. Les taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) sont calculés (voir méthode de calculs ci-dessous) et permettent de se faire une idée sur l'évolution des effectifs au cours d'une période de temps donnée.

Les départements ayant connu un taux d'accroissement négatif méritent une attention particulière.

Encadré 1. Le Taux Annuel Moyen d'Accroissement (TAMA) est un indicateur statistique qui permet d'apprécier une situation entre deux périodes données. Il décrit ce qui s'est passé, en moyenne chaque année sur la période. Le TAMA se calcule au moyen de la formule suivante

Année de départ = T0 pour une Valeur de départ = V0

Année d'arrivée = T1 pour une Valeur d'arrivée = V1

$$\text{TAMA} = \left(\left(\frac{V1}{V0} \right)^{1/(T1-T0)} - 1 \right) * 100$$

Exemple à partir du TAMA des filles sur l'ensemble de la Province.

Année de départ : 1999-2000 (soit première période)

Valeur de départ = 16 368

Année d'arrivée : 2002-2003 (soit 4^{ème} période)

Valeur d'arrivée = 20 402

$$\text{TAMA} = \left(\left(\frac{20\ 402}{16\ 368} \right)^{1/3} - 1 \right) * 100 = 7,6\%$$

Tableau 2. Evolution des effectifs des nouveaux entrants la province par départements

L'évolution des effectifs des nouveaux inscrits est un indicateur important qui permet de se faire une idée sur la dynamique scolaire. Le système est condamné à disparaître s'il n'y a pas de nouveaux entrants ou si le nombre des nouveaux entrants est en baisse. Une augmentation constante du nombre des nouveaux entrants dans le système indique un progrès vers la scolarisation de tous les enfants en âge d'aller à l'école.

Dans le cas où le Taux Annuel Moyen d'accroissement est négatif, on peut s'interroger.

- assiste-t-on à une déscolarisation dans ces départements ?
- des classes ont-elles été fermées ?
- n'y a-t-il pas eu de nouvelles ouvertures de classes dans ces départements ? Une investigation plus poussée et certainement une visite sur le terrain permettront de trouver les causes du phénomène constaté.

Tableau 3. Taux brut de scolarisation par département

Le taux de scolarisation mesure le pourcentage de la population scolarisable qui est effectivement scolarisée.

Lorsque les taux sont faibles, cela signifie que la situation est critique et les questions identiques à celles posées ci-dessus doivent être posées.

Comparer la situation départementale avec la situation dans la province. Mettre en évidence les taux de scolarisation des filles et mesurer les efforts observés. L'offre scolaire est-elle suffisante ?

Tableau 4. Taux brut d'admission par département

Le taux d'admission par département est essentiel. Il permet de cerner la dynamique scolaire du département et de la circonscription. Il vient confirmer ou infirmer les tendances observées au niveau de l'évolution des effectifs de nouveaux inscrits. Il faut comparer les départements entre eux et ces mêmes taux avec celui de votre province. Conclure sur l'accès.

Encadré 2.

Le Taux Brut d'Admission (TBA) mesure l'accès en première année du primaire ainsi que la capacité du système à accueillir en CP1 la population ayant l'âge d'admission à l'école. Il peut se calculer selon le genre, le type d'unité géographique (la région, la province, le département, la zone urbaine ou rurale).

$$\text{TBA} = \left(\frac{\text{Nombre total d'élèves en CP1} - \text{Nombre de redoublants}}{\text{Population Totale des enfants de 7 ans de l'unité géographique concernée}} \right) * 100$$

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) mesure le niveau général de participation pour un niveau d'enseignement donné. Il peut être calculé selon le genre, l'unité géographique et selon le degré d'enseignement.

$$\text{TBS} = \left(\frac{\text{Nombre total d'élèves en primaire}}{\text{Population totale des 7-12 ans}} \right) * 100$$

Le TBS doit être rapproché d'autres indicateurs comme le TBA car le TBA capte la dynamique scolaire : un TBA inférieur au TBS signifie que les effectifs ne seront pas renouvelés dans les niveaux supérieurs au fil des années.

1.1.3 Situation des infrastructures scolaires

Tableau 5. **Evolution du nombre de salles de classes de la province par départements.**

L'évolution du nombre de salles de classes par département, mise en parallèle avec l'évolution des effectifs scolaires, éclaire davantage sur la situation du système. En effet, si le nombre de classes augmente pendant que celui des élèves diminuent, la situation doit être corrigée.

En terme d'intervention ou de programmation, on doit s'intéresser en priorité aux départements qui ont un taux d'accroissement moyen annuel nul.

Tableau 6. **Evolution du nombre de groupes pédagogiques par département**

Depuis l'introduction des formules pédagogiques de classes multigrades, à double flux, l'unité d'analyse n'est plus seulement la salle de classe, mais aussi celle du groupe pédagogique.

Tableau 7. **Nombre d'élèves par groupes pédagogiques et par département**

La répartition des élèves dans la province est-elle conforme à celle de la répartition par groupes pédagogiques ?

Note : Les tableaux 6 et 7 permettent de calculer le ratio élève par type de groupe pédagogique. Ces informations nous situent sur le respect des normes en matières de ratios.

Tableau 8. **Ratio élèves par groupe pédagogique.**

Il permet de faire ressortir les départements où les classes sont sous-utilisées et celles où elles sont normalement ou excessivement utilisées. La situation de sous-utilisation peut résulter de plusieurs problèmes dont la mésentente entre acteurs du système éducatif, le rejet des produits de l'école etc. **Il vous appartient d'en identifier les raisons.**

Une analyse au cas par cas, école par école devra permettre d'identifier les causes de tout problème détecté.

1.1.4. Accessibilité

Accessibilité

L'accessibilité comporte plusieurs dimensions:

- l'accessibilité physique qui tient compte des obstacles physiques (cours d'eau, collines, forêts etc.) qui peuvent empêcher l'enfant de pouvoir accéder facilement à l'école ;
- l'accessibilité géographique qui tient compte de la distance qui sépare le lieu d'habitation des enfants de leur école.
- l'accessibilité économique qui tient compte des revenus des ménages et des dépenses qu'ils doivent consentir pour l'éducation de leurs enfants

Tableau 9. **Nombre et pourcentage d'élèves selon les distances parcourues pour se rendre à l'école.**

Ce tableau dénombre les élèves selon le nombre de kilomètres qu'ils doivent parcourir chaque jour pour se rendre à l'école.

Les élèves qui parcourent 2,5 km sont considérés comme étant dans la norme. Ceux qui font plus sont considérés comme parcourant des distances hors normes. Le pourcentage plus ou moins élevé d'enfants parcourant des distances au-delà de la norme indique la nécessité de construire des infrastructures d'accueil supplémentaires ou de réorganiser le réseau scolaire pour rapprocher l'école de l'enfant.

On considère que plus la distance est importante, plus les performances scolaires se dégradent et se traduisent par des retards et des abandons.

Les départements prioritaires sont ceux-là où le pourcentage d'enfants parcourant des distances hors norme est le plus élevé

Tableau 10. **Les Départements prioritaires**

1.2. égalité des chances

La lutte contre les disparités de tous ordres est une préoccupation importante en planification de l'éducation. En effet, il ne suffit pas de développer l'éducation, mais il faut s'assurer qu'elle est répartie de façon équitable par rapport à la demande d'éducation, au milieu de résidence des enfants, à leur origine socio-économique et à leur sexe.

Il est donc important de prendre la mesure réelle des disparités actuelles pour pouvoir les résorber progressivement à partir des stratégies les plus adéquates.

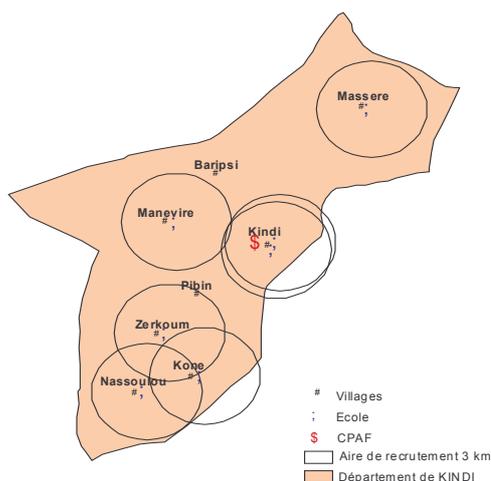
Tableau 11. **Présence des filles dans les effectifs scolaires.**

La proportion des filles dans les effectifs totaux est un indicateur d'équité du point de vue du genre. Un des objectifs de la politique éducative de notre pays, et du PDDEB, est d'augmenter la présence des filles dans les effectifs scolaires.

1.2.1 Représentation cartographique de la répartition spatiale de l'offre éducative et mise en évidence des poches ou zones de sous-scolarisation.

Utilisation de ArcView par une représentation cartographique de la situation scolaire de chaque province et de chaque département, pour identifier les poches de sous-scolarisation. Ici, un exemple de Kindi illustre la situation dans ce département.

Carte de Kindi



L'utilisation de l'outil informatique, notamment d'un logiciel cartographique permet de faciliter la réalisation du diagnostic en matière de répartition spatiale de l'offre éducative. Sur la carte du département de Kindi ci-dessus présentée, les villages ayant une école sont matérialisés par la couleur bleue, les villages abritant un CPAF par un triangle rouge. Chaque province sera bientôt dotée de ce logiciel, qu'elle pourra utiliser pour la production de ses cartes.

Les cercles tracés autour des villages représentent les aires de recrutement qui sont de trois (3) kilomètres de rayon.

L'exemple concerne ici le seul département de Kindi. Il doit être repris pour tous les autres départements afin d'avoir une situation d'ensemble de tous les départements de la province.

Cet outil comme on peut le constater, permet de visualiser facilement sur la carte les zones du département où il n'y a pas ou peu d'écoles.

Une fois ces zones identifiées, l'équipe de la DPEBA ou de la CEB doit se rendre sur le terrain et discuter avec les populations pour recueillir leurs points de vue et d'autres informations d'ordre social, économique, religieux, ethnique, démographique etc. pouvant avoir une conséquence sur la viabilité d'une école qui viendrait à être implantée dans le village. A cet effet, un guide d'enquête indicatif est joint en annexe au présent document.

C'est après avoir fait le tour des zones sous-scolarisées de la province et rencontrer les communautés villageoises, que l'équipe pourra se réunir pour déterminer les niveaux de priorité dans la réalisation des infrastructures scolaires, à la lumière des autres éléments d'information collectés pour le diagnostic du réseau scolaire de la province.

1.2.2. Tableau statistique de l'offre éducative (écoles ou centres d'alphabétisation).

Tableau 12. Répartition des salles de classes en mauvais état par département

La connaissance de l'état des salles de classe et de leur répartition par département vous guide sur les départements à visiter en priorité pour l'identification des établissements nécessitant des réparations. Les départements dont le pourcentage de salles de classe en mauvais état sont très élevés sont ceux qui seront prioritaires.

Il existe un indicateur que vous devez calculer pour mesurer la qualité de l'offre : le Taux Brut de Scolarisation de Proximité (TBSP) (voir le mode de calcul ci-dessous). Si cet indicateur est faible, il y a de fortes chances qu'un problème d'offre se pose (enseignants absent, salle de classe en mauvais état...). Vous pouvez ainsi identifier les aires de recrutement dans un rayon de 2.5 km qui posent problème et celles qui satisfont la demande scolaire.

Encadré 3

$$TBSP = \left(\frac{\text{Nombre d'élèves de tous âges au primaire habitant dans un rayon de 2.5 km}}{\text{Population totale de 7-12 ans dans un rayon de 2.5 km}} \right) * 100$$

1.2.3 Situation de la demande éducative :

La demande d'éducation concerne la population cible concernée par le système éducatif. La demande d'éducation est d'autant plus importante que l'effectif de la population cible est élevé.

Il s'agit de pouvoir évaluer par département et par village l'importance de cette demande constituée par les enfants d'âge scolaire et la population analphabète de 15-45 ans. Cette évaluation permet de situer le niveau de priorité qui guidera ensuite les interventions pour adapter l'offre à la demande.

Tableau 13. Demande d'éducation et niveau de priorité des interventions

1.3. L'efficacité interne du système (ou rendement interne) ;

Le rendement interne ou efficacité d'un système est mesuré à partir des taux de promotion, de redoublement et d'abandon. Ces trois indicateurs permettent de calculer d'autres indicateurs (indicateurs synthétiques, composites) tels que le taux de rendement, le taux de survie etc. La préoccupation centrale qui guide la production de ces indicateurs est la mesure de la capacité du système à conduire le plus grand nombre d'élèves ou d'apprenants vers la fin du cycle avec ou sans redoublement.

La somme des trois taux pour un cours donné est de 100%.

Encadré 4

Le Taux de Promotion (TP) indique la proportion d'élèves ayant terminé avec succès une année d'études et passant en classe supérieure. Il mesure l'efficacité interne du système tout en se déclinant selon le genre, la localisation géographique et le degré d'enseignement. Plus l'indicateur est élevé, plus le rendement du système éducatif est bon.

$$TP = \left(\frac{\text{Nombre d'élèves nouvellement inscrits pour un niveau}}{\text{Nombre d'élèves qui étaient inscrits au niveau précédent l'année précédente}} \right) * 100$$

Le Taux de Redoublement (TR) indique la proportion d'élèves inscrits dans une année d'étude et qui demeure dans cette même année l'année suivante. C'est un indicateur essentiel pour le suivi des effectifs ou d'une cohorte pour mesurer l'efficacité du système. Il peut se décliner selon le genre et la localité.

$$TR = \left(\frac{\text{Nombre d'élèves redoublant pour une année scolaire et un niveau donné}}{\text{Nombre d'élèves inscrits dans le même niveau l'année scolaire précédente}} \right) * 100$$

Le Taux d'Abandon (TA) indique la proportion d'élèves inscrits pour un niveau donné et n'étant plus dans le système scolaire l'année suivante. Le TA est une mesure de l'efficacité interne du système scolaire. Il peut se calculer de deux façons :

$$TA = \left(\frac{\text{Nombre d'élèves abandonnant une année d'étude au cours d'une année scolaire}}{\text{Nombre d'élèves inscrits dans la même année d'étude de la même année scolaire}} \right) * 100$$

Ou

$$TA = 100\% - TP - TR$$

Le Taux de Réussite indique la proportion d'élèves ayant obtenu le diplôme de fin d'étude. Décliné selon le genre la localité géographique et le type d'examen, il est une mesure de l'efficacité du système éducatif.

$$TRé = \left(\frac{\text{Nombre d'élèves ayant obtenu le diplôme de fin d'études}}{\text{Nombre d'élèves inscrits à l'examen}} \right) * 100$$

Il existe plusieurs méthodes d'estimation des taux de promotion, de redoublement et d'abandon. La plus pertinente dans le contexte de l'enseignement de base et du Burkina consiste à utiliser les données fournies par les rapports de fin d'année qui contiennent tous les éléments nécessaires au calcul des taux.

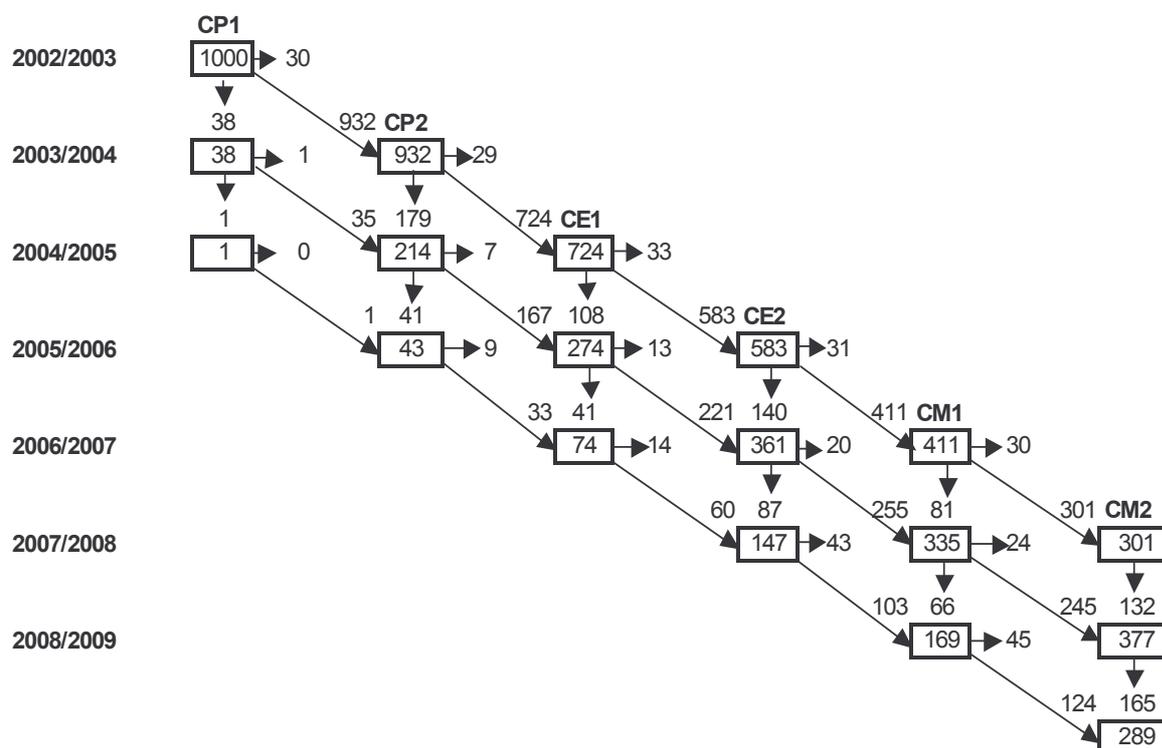
Un faible taux de promotion peut être du à une mauvaise qualification des enseignants et nécessiter leur formation dans certaines matières.

Il convient de signaler que le taux d'abandon est un terme générique qui englobe aussi bien tous ceux qui ont été renvoyés, ceux qui sont décédés et ceux qui ont quitté l'école pour diverses raisons.

Reconstitution de cohortes à partir des taux de flux.

A partir des différents taux de promotion, de redoublement et d'abandon, on peut reconstituer ou projeter l'évolution d'une cohorte d'élèves.

Un exemple du département de Ramongo est illustré sur la disquette accompagnant ce document. La disquette contient la méthodologie et la méthode de calcul. Pour information, en voici une copie manuscrite.



Taux des flux scolaires par niveaux (garçons et filles).

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Promotions	0,93	0,78	0,81	0,71	0,73	
Redoublements	0,04	0,19	0,15	0,24	0,20	0,44
Abandons	0,03	0,03	0,05	0,05	0,07	

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Evolution type	1000	969	924	863	769	670
<i>dont</i>						
0 redoublant		932	724	583	411	301
1 redoublemt:		35	167	221	255	245
2 redoublemt:		1	33	60	103	124
TOTAL Année/Elève	1 039	1 189	1 073	1 091	915	967

1.4. Qualité du service éducatif et utilisation des ressources.

La qualité du service éducatif est liée à l'utilisation des ressources mises à la disposition du système éducatif. Ces ressources sont constituées par le personnel enseignant, le personnel d'encadrement, les ressources financières et matérielles (les locaux).

1.4.1. Indicateurs d'utilisation des ressources humaines.

Tableau 15. **Le coût unitaire des dépenses salariales par département** (Dépenses en salaires / nombre d'enseignants)

Tableau 16. **Ratio personnel enseignant /personnel administratif.**

Tableau 17. **Le taux de suppléance par département.**

Encadré 5.

Le Taux de Suppléance est une mesure de la disponibilité des enseignants et leur répartition sur la zone géographique (circonscription département et Province) à laquelle ils appartiennent.

$$TSUP = \left(\frac{\text{Nombre de suppléants de la zone géographique}}{\text{Nombre total d'enseignants de la même zone géographique}} \right) * 100$$

Encadré 6.

Le Taux d'Encadrement est une mesure de la répartition de la charge moyenne attribuée selon le type de personnel administratif (maîtres, inspecteurs par exemple), le niveau d'enseignement ou le type d'établissements étudiés.

Exemple :le taux d'encadrement des élèves

$$TE = \left(\frac{\text{Nombre d'élèves pour un niveau donné}}{\text{Nombre d'enseignants pour le même niveau}} \right) * 100$$

Tableau 19 : **Ratio maître/inspecteur, inspecteurs/enseignants**

Cet indicateur est utilisé dans le cas de l'analyse de l'encadrement du personnel enseignant par les encadreurs pédagogiques. Le point de repère doit être l'objectif fixé par le PDDEB qui consiste à atteindre le ratio d'un inspecteur pour 60 enseignants en 2010.

Encadré 7.

Exemple : le ratio Inspecteurs / Enseignants. Le ratio mesure la répartition de la charge moyenne attribuée pour chaque inspecteur.

$$TE = \left(\frac{\text{Nombre d'inspecteurs pour un niveau donné}}{\text{Nombre d'enseignants pour le même niveau}} \right) * 100$$

1.4.2 Les indicateurs d'utilisation des ressources matérielles

Tableau 20. **Utilisation des locaux et le matériel didactique**

Situation des places assises dans les salles de classe.

La disponibilité de la place assise pour l'enfant garantit que l'apprentissage se fait dans de bonnes conditions. Les départements à situation déficitaire doivent être identifiés et analysés de façon détaillée. Dans un même département, des écoles peuvent être déficitaires en places assises alors que d'autres sont excédentaires. La dotation de tables bancs doit prioritairement concerner les écoles déficitaires en places assises.

L'équipement des élèves en matériel didactique.

La possession de manuels scolaires notamment dans les matières fondamentales comme le français et les mathématiques est déterminante pour l'apprentissage scolaire. La distribution gratuite des manuels s'est opérée depuis 1996 sur la base d'un manuel pour deux élèves. De ce fait, les pourcentages inférieurs 50% doivent être corrigés.

Tableau 21. **L'environnement de l'Ecole**

Répartition des points d'eau dans les écoles.

Tout éducateur connaît l'importance de la disponibilité d'eau potable pour l'école qu'il s'agisse de puits à grand diamètre, de forage ou d'eau courante..

Les actions de programmation de forages doivent concerner en premier lieu les départements dont les taux sont les plus élevés.

L'équipement en latrines.

La présence de latrines à l'école présente des avantages sur le plan écologique et en terme de scolarisation des filles.

Les cantines scolaires.

La cantine scolaire a une grande influence sur la fréquentation scolaire surtout quand l'enfant est issu de famille à revenu modeste ou quand il doit parcourir de longues distances pour se rendre à l'école.

Les enseignants et leur environnement.

Le pourcentage d'enseignants non logés est un élément à prendre en compte pour expliquer les performances de l'école. Ce taux doit être pris avec réserve car des logements manquent dans certaines écoles tandis que dans d'autres ils ne sont pas utilisés. Votre expérience du terrain doit pouvoir mieux éclairer cette situation.

DEUXIEME PARTIE :

LA REGIONNALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN ET LA DETERMINATION DES BESOINS.

Pour déterminer les besoins futurs, il est obligatoire d'anticiper l'avenir et donc de faire des projections sur l'évolution des effectifs auxquels vous aurez à faire face.

Une fois les effectifs calculés, vous devrez calculer les TBS à atteindre chaque année. Ces TBS sont calculés à partir des objectifs nationaux grâce à un modèle que nous allons décrire. Les objectifs nationaux sont fixés par l'EPT ou ceux du PDDEB avec des horizons différents et lointains.

A. Anticiper la demande de population scolarisable

Exemple :

Ce que vous savez d'après les observations du passé :

- ◆ En 2000 Population Scolarisable = 1000.
- ◆ En 1997 Population Scolarisable = 500

- ◆ Donc :
 - Entre 1997 et 2000, la population a augmenté de 500 personnes
 - Entre 1997 et 2000, la population a augmenté de $(1000-500)/500 * 100 = 100\%$
 - Entre 1997 et 2000, la population s'est accrue annuellement de $((1000/500)^{1/3}-1)*100=26\%$

On suppose que ce taux de croissance annuel moyen est identique pour les années futures et égal à 26%

Ce que vous cherchez : la population en 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 pour déterminer les besoins en infrastructures scolaires pour chacune de ces années.

$$\begin{aligned} \text{Population en 2001} &= \text{population en 2000} + \text{variation de la population entre 2001 et 2000} \\ &= 1000 + 1000*26/100 = \underline{1\ 260} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Population en 2002} &= \text{population en 2001} + \text{variation de la population entre 2002 et 2001} \\ &= 1\ 260 + 1\ 260*26/100 = \underline{1\ 588} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Population en 2003} &= \text{population en 2002} + \text{variation de la population entre 2003 et 2002} \\ &= 1\ 588 + 1588*26/100 = \underline{2\ 001} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Population en 2004} &= \text{population en 2003} + \text{variation de la population entre 2004 et 2003} \\ &= 2\ 001 + 2\ 001*26/100 = \underline{2\ 521} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Population en 2005} &= \text{population en 2004} + \text{variation de la population entre 2005 et 2004} \\ &= 2\ 521 + 2\ 521*26/100 = \underline{3\ 176} \end{aligned}$$

Vous disposez ainsi de la population anticipée pour les 5 prochaines années, vous pouvez donc établir un plan d'actions et déterminer les besoins à venir.

Dans le cas de votre province, vous devrez faire ce type d'extrapolation non seulement pour la province entière, mais aussi sur les villages qui la composent. La DEP met à votre disposition les populations par village.

B. Projection des TBS provinciaux.

Les projections doivent concilier les objectifs nationaux et la réalité provinciale. Cette conciliation passe par l'adaptation des objectifs globaux à chaque situation locale d'une part, la concertation avec ceux qui sont impliqués dans la mise en œuvre des moyens propres à réaliser ces objectifs, d'autre part.

Il n'y a pas de méthode générale pour adapter un plan national aux conditions locales. C'est le réalisme, basé sur une parfaite connaissance des situations particulières, qui doit prédominer.

Un modèle est ici proposé est celui de la **réduction homothétique des écarts**, qu'un exemple simple illustrera.

Exemple : Le taux de scolarisation national actuel étant de 50%, l'objectif national en la matière à atteindre pour l'année horizon est 60%.

Comment adapter cet objectif aux situations locales diverses ?

On considère que tout taux égal ou supérieur à 100% sera plafonné à cette limite maximum.

Calcul du coefficient réducteur :

Ecart actuel entre le taux maximum et le taux national = $100 - 50 = 50$

Ecart pour l'année horizon entre le taux maximum et l'objectif = $100 - 60 = 40$

Le réducteur est alors égal au rapport "écart pour l'année horizon" sur "écart actuel" du taux national.

Donc : Coefficient réducteur ou réducteur = $40/50 = 4/5$

On applique la même réduction de tous les écarts actuels à $4/5$ de leur valeur actuelle, pour obtenir l'écart final.

Le taux final s'obtient par la différence entre le maximum et l'écart final.

Etat / Provinces	Taux actuel	Ecart actuel avec le maximum (100%)	Ecart final	Taux final = 100 – écart final ou objectif final
Etat	50	$100 - 50 = 50$	$4/5$ de 50 = 40	$100 - 40 = 60$
Province 1	70	$100 - 70 = 30$	$4/5$ de 30 = 24	$100 - 24 = 76$
Province 2	48	$100 - 48 = 52$	$4/5$ de 52 = 41,6	$100 - 41,6 = 58,4$
Province 3	39	$100 - 39 = 61$	$4/5$ de 61 = 48,8	$100 - 48,8 = 51,2$

Cette méthode simple assure une réduction progressive des écarts tout en respectant les directives nationales. C'est une méthode de référence que propose le planificateur, mais rien ne garantit son réalisme pour tous les cas. Selon les particularités locales, sur la base de cette progression théorique, des ajustements (en plus ou en moins) pourront être apportés après concertation avec les responsables locaux.

La régionalisation des objectifs du plan est une étape importante dans le processus de planification notamment de la micro-planification. Elle consiste à traduire les objectifs nationaux du plan en objectifs locaux. C'est à partir des objectifs locaux que seront déterminés les divers besoins en ressources.

Cette méthode simple assure une réduction progressive des écarts et permet de déterminer les objectifs provinciaux en fonction des objectifs nationaux c'est à dire tout en respectant les directives nationales. C'est un modèle de référence que propose le planificateur. Mais rien ne garantit son réalisme pour tous les cas. Selon les particularités locales, sur la base de cette progression théorique, des ajustements (en plus ou en moins) pourront être apportés après concertation avec les responsables locaux.

Dans l'exemple présent, la donnée plafond par rapport à laquelle devraient être calculés les écarts était assez facile à fixer. Il n'est pas toujours ainsi. Avant d'appliquer la méthode, il faut donc déterminer la valeur à porter sur la première ligne du tableau, dans certaines cas elle est facile à déterminer, dans d'autres beaucoup moins.

II.1. Régionalisation des objectifs à partir des objectifs du PDDEB;

Utilisation du modèle de réduction homothétique des écarts pour fixer l'objectif de la province en fonction de ceux déclarés par le PDDEB.

Utilisation du modèle de réduction homothétique des écarts pour déterminer l'objectifs des départements.

II.2 La détermination des besoins en infrastructures pour la province.

II.3. Régionalisation d'après les objectifs de l'EPT/PA;

Utilisation du modèle de réduction homothétique des écarts pour l'objectif de la province en fonction de celui déclaré par l'EPT.

Utilisation du modèle de réduction homothétique des écarts pour déterminer l'objectif des départements.

II.4 La détermination des objectifs annuels en fonction de l'objectif horizon.

Il s'agit ici de déterminer les objectifs sur deux ou trois ans à venir, ou plus, en fonction de celui que vous avez déclaré pour votre province (et/ou département).

Exemple : en 2002 TBS de la province = 50%

En 2015 TBS de la province = 70%

Etape 1 : calcul du TAMA $= (70/50)^{(1/13)} - 1 =$

II.4. Détermination des autres besoins à partir des objectifs du plan.

Vous devez procéder de la même manière pour adapter les autres taux nationaux tels que : l'accès, taux de scolarisation des filles, le taux de redoublement, taux réussite au CEP etc.

TROISIEME PARTIE :

LES PROPOSITIONS

Le diagnostic a permis d'identifier les problèmes du système et de situer le niveau le niveau de développement actuel grâce aux différents indicateurs calculés. Les projections ont permis d'établir l'écart entre la situation actuelle et les prévisions c'est à dire les besoins tels qu'ils découlent des différents objectifs.

Les propositions doivent permettre de réduire les écarts et de parvenir à la situation désirée de façon efficace et avec des coûts moindres tout en préservant la qualité du système.

Propositions possibles:

- listes des localités où les écoles doivent être prioritairement construites la première année; la deuxième année et ainsi de suite;
- liste des écoles dégradées qui doivent être réparées au cours de l'année scolaire; discipline dans laquelle les enseignants doivent être formés;
- liste des localités devant abriter la nouvelle circonscription d'enseignement primaire compte tenu du nombre d'écoles à encadrer;
- liste des écoles à très faibles effectifs scolaires en contradiction avec la population des villages et de l'aire de recrutement, ce qui nécessite des séances discussion avec les populations;
- liste des écoles à effectifs pléthoriques au regard des normes et qui nécessitent soit la mise en place du double flux ou du simple flux si le multigrade était antérieurement pratiqué;
- liste des localités dont les écoles doivent bénéficier de cantines scolaires justifiées par grand nombre d'abandons des élèves;
- liste des localités dont les écoles doivent impérativement bénéficier de tables-bancs à cause du grand nombre d'élèves sans places assises;
- liste des besoins en logements de maîtres, manuels scolaires, équipements divers etc.

Toutes ces propositions peuvent être matérialisées sur une carte pour une visualisation facile, avec des symboles ou des couleurs représentant chaque élément.

Questions indispensables dans le cadre d'une demande de création ou de normalisation d'une école.

I. En cas de demande de la population.

Comment la population a-t-elle manifesté le désir de création d'une école ?

1) De manière formelle

- Qui a adressé la demande à la DPEBA ?
- Un dossier a-t-il été constitué ? si oui le joindre à dans votre envoi
- Le préfet a-t-il donné un avis ? Si oui, lequel ?

2) De manière informelle

- Par quel canal ?
- Qui suit la demande ?
- Quels avis ont été donnés ?
- Quelles mesures la DPEBA a-t-elle prise ?

II. S'il n'y a pas eu de demande de la population

- Pourquoi le site a-t-il été choisi par la DPEBA ?
- Quels contacts ont été pris et où en est le dossier ?

III. S'il s'agit d'une normalisation ?

- Dans quelles circonstances a-t-elle été envisagée ?
- Depuis quel date ?
- Quelles démarches ont été effectuées par la DPEBA ?
- Où en est le dossier ?
- Un financement est-il acquis ou en cours de négociation ?

IV. Informations socio-économiques et culturelles concernant l'aire de recrutement

- Quelle est l'attitude de la population sur la scolarisation ? Quelle est celle des chefs de village et des leaders d'opinion ?
- Quelle est la position des familles au sujet de la scolarisation des filles ?
- Mentionner éventuellement les différentes ethnies et leur importance respective. Y a-t-il des conflits ?
- La population est-elle majoritairement sédentaire ? Y a-t-il des hameaux de culture ? Si oui, merci de le signaler sur le plan de l'aire de recrutement
- Y a-t-il eu des migrations de population dans la province et ses départements ? Si oui, merci de préciser de quelle importance et les circonstances des mouvements des populations.
- Quelle est le niveau de vie des populations et leur source principale de revenu ?
- Y a-t-il des groupements villageois ?
- Des ONG interviennent-elles dans la zone ? Si oui, merci de préciser la nature de leur intervention

ASPECTS STATISTIQUES POUR LE NON FORMEL

A. LE DIAGNOSTIQUE

1. Couverture du système : les effectifs pour chacune des Circonscription d'Education de Base

Dans l'ensemble des tableaux qui suivent, il est demandé de fournir les statistiques sur 3 périodes :

- 10 ans en arrière soit en 1996
- 4 ans en arrière soit 2000
- Année courante soit 2004

Les unités d'analyse pour les types de formation sont les suivantes :

- Alphabétisation initiale (AI)
- Formation Complémentaire de Base (FCB)
- Formation Technique Spécifique (FTS)
- Accès au Français Fondamental et Fonctionnel (A3F)

Les unités d'analyse pour les groupes d'âge sont les suivantes :

- < 10 ans
- 10-14 ans
- 15-24 ans
- 25-44 ans
- > 45 ans

Tableau 1 : Evolution des effectifs selon le type de formation et selon le sexe.

Tableau 2 : Evolution des effectifs selon le groupe d'âge et selon le sexe.

Tableau 3 : Evolution des effectifs selon le type de formation et le groupe d'âge.

Tableau 4 : Evolution du nombre de centres selon le type de formation

Tableau 5 : Calcul du ratio Taux d'apprentissage selon l'âge des apprenants

Tableau 6 : Evolution du ratio Apprenants – Nombre de centres selon le type de formation

Tableau 7 : Pourcentage d'apprenants qui recommencent la même formation que précédemment

Tableau 8 : Durée moyenne entre deux formations de niveaux différents

Indicateurs statistiques proposés : taux de croissance, taux annuel moyen de croissance.

Thème d'analyse : égalité des chances, identification de l'évolution des effectifs selon la formation suivie, évolution temporelle, âge des alphabétisés, taux d'apprentissage, qualité de la formation, raison d'une rupture temporelle dans la formation.

2. L'évolution de l'offre d'alphabétisation

Tableau : Nombre de centre selon le type de formation

Tableau : Durée moyenne annuelle pour la formation et volume horaire moyen prévu selon le type de formation

Tableau : Pourcentage de centres avec du mobilier complet

Tableau : Pourcentage de tables banc + pourcentage du nombre de bancs non adaptés

Indicateurs statistiques proposés : taux de croissance, taux annuel moyen de croissance,

Thème d'analyse : évolution du nombre de centres, respect des volumes horaires et durée de la formation, utilisation du mobilier

3. Les Ressources Humaines

Il s'agit de mieux cerner les compétences des différents intervenants dans les centres : leur âge, leur langue maternelle, leur niveau académique, et la date de leur formation spécifique à l'alphabétisation.

Tableau Les ressources Humaines

Age moyen

Niveau académique *4

Ancienneté moyenne ?

Nombre moyen d'années d'enseignement

Tableau : Durée de la formation initiale reçue

Indicateurs statistiques proposés : taux de croissance

Thème d'analyse : satisfaction ou non des compétences en ressources humaines

4. L'environnement des Centres d'Alphabétisation

Il s'agit de prendre en compte tous les paramètres qui se réfèrent à la qualité de vie des acteurs de l'alphabétisation. Plusieurs thèmes sont abordés :

Pour les localités en milieu rural uniquement :

- Accessibilité facile par la route (goudron ou piste)
- Alimentation en eau
- Présence d'un centre de santé
- Présence d'un lieu de culte
- Présence d'une école
- Présence d'une bibliothèque
- Présence d'un marché

Pour tous les centres en pourcentage des centres

- Activités sociales ou de productions liées à la formation
- Organisation d'activités de lecture
- Organisation d'activités de production écrite
- Accessibilité en toute saison
- Présence d'un point d'eau
- Etat des Centres qui sont construits
- Présence ou non de centre d'accueil pour la petite enfance
- Age moyen des centres
- Alimentation en électricité (en % uniquement des centres construits)
- Présence d'une cantine
- Présence de latrines fonctionnelles
- Présence d'une bibliothèque
- Forte activité du Comité de Gestion du Centre (en % de ceux qui en ont un)

Thèmes d'analyse : ces indicateurs sont-ils des facteurs explicatifs sur l'attractivité des centres, sur leur taux de réussite ?

5. Aspects financiers

Tableau : Nombre de formations financées par Etat / FONAENF (%)

Tableau : Nombre de centres financés par Etat, collectivités, ONG/jumelage, CGC et autres

Tableau : Ratio coûts/apprenant (le coût est approché par les indemnités des intervenants)

Tableau : Dépenses effectuées au cours de l'année précédente

Thèmes d'analyse : les coûts augmentent-ils ? Pourquoi ? Evolution des sources de financement

6. Le matériel didactique

Tableau : Nombre moyen d'ouvrages pédagogiques (lecture -écriture et calcul) selon le type de formation pour l'alphabétiseur

Tableau : Nombre moyen d'ouvrages pédagogiques (lecture -écriture et calcul) selon le type de formation pour les apprenants

Tableau : Ratio manuels / apprenant

Thèmes d'analyse : matériel est-il suffisant ?

B. L'évolution de la demande d'alphabétisation

Il s'agit d'évaluer par circonscription l'importance de cette demande constituée par les populations 10-14 ans, 15-24 ans et 25-45 ans. Cette évaluation permet de situer le niveau de priorité qui guidera ensuite les interventions pour adapter l'offre à la demande.

Tableau : Evolution de la population non scolarisées 10-14 ans

Tableau : Evolution de la population non scolarisées 15-24 ans

Tableau : Evolution de la population non scolarisées 25-45 ans

Il s'agit aussi d'évaluer la distance moyenne parcourue par un apprenant entre son lieu d'habitation et le centre.

Thèmes d'analyse : anticipation du nombre de centres à construire sur les 2 prochaines années, distance est elle un facteur suffisamment attractif pour les apprentis ?

C. Représentation cartographique de la répartition spatiale de l'offre éducative

Utilisation de Arc-View pour une représentation cartographique de la situation de l'alphabétisation et de l'Education Non Formelle de chaque province pour identifier les poches de sous alphabétisation.

Thèmes d'analyse : mise en évidence des inégalités de répartition de l'Offre Educative par département et par province

D. Les propositions

Le diagnostic a permis d'identifier les problèmes du système et de situer le niveau de développement actuel grâce aux différents indicateurs calculés. Les projections ont permis d'établir l'écart entre la situation actuelle et les prévisions c'est à dire les besoins tels qu'ils découlent des différents objectifs.

Les propositions doivent permettre de réduire les écarts et de parvenir à la situation désirée de façon efficace et avec des coûts moindres tout en préservant la qualité du système.

Propositions possibles :

- listes des localités où les Centres doivent être prioritairement construites à partir de la deuxième année d'existence du centre
- liste des Centres dégradés qui doivent être réparés au cours de la campagne
- formation et recyclage des animateurs et superviseurs
- les Centres à très faibles effectifs en contradiction avec la population du village et de l'aire d'inscription des apprenants nécessitent des discussions avec les populations
- Liste des centres à trop fort effectifs de moins de 15 ans car ils nécessitent une analyse de l'offre éducative : si les moins de 10 ans sont trop nombreux, il y a un problème de l'offre formelle, si les effectifs 10-15 ans sont trop nombreux, il y a sans doute un problème d'opportunité CEBNF
- localités dont les Centres doivent bénéficier de cantines justifiées par grand nombre d'abandons des apprenants
- localités dont les Centres doivent impérativement bénéficier de tables bancs à causes du grand nombre d'apprenants sans place assises adaptées

La détermination des besoins en infrastructures:

- besoin en infrastructures (combien par province ?) ;
- besoin en Centres additionnels par province de 2004 à 2006
- données nécessaires :

Données statistiques de l'AENF de la province choisie et de ses départements au cours des dernières années

Données de population listées pour la province et pour les départements au cours des 10 dernières années